

PRÊTS MÉTHANISATION BPIFRANCE

Mai 2021

Guillaume ROBLIN
Délégué Financement POITIERS
Guillaume.roblin@bpifrance.fr
07-84-00-54-79

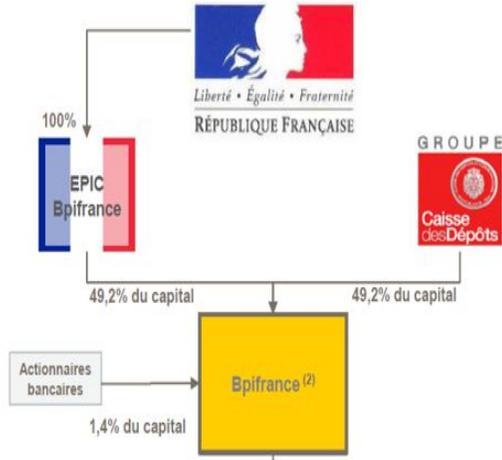
I. Présentation Bpifrance en 2 mots

Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

Actionnariat parapublic

Organigramme du groupe Bpifrance
au 31 décembre 2020

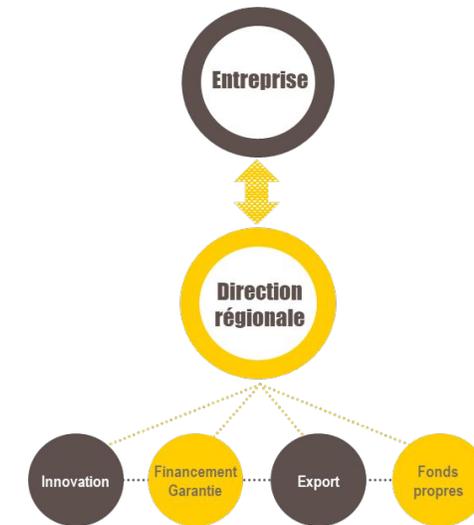


49 implantations régionales



90% des décisions prises en région

1 interlocuteur unique pour les entreprises



- Bpifrance travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

Banque du climat



#CoqVert

- Bpifrance accompagne et finance la transition écologique

La méthanisation en France est un enjeu !

FOCUS ->

II. Nos solutions de financement en méthanisation et les avantages du dispositif

2 dispositifs de prêts sans garantie pour financer la méthanisation

Les prêts sans garantie permettent de soutenir l'investissement dans des unités de méthanisation.

Ils visent le **financement des sociétés projets** sans prise de sûretés sur le patrimoine du dirigeant et les actifs de l'entreprise. Il a pour objectif de compléter le plan de financement d'un projet **en pouvant être assimilé à des quasi-fonds propres/dettes junior**.

2 solutions de Prêts sans garantie

Le Prêt Méthanisation Injection

Injection avec une puissance installée > 125 Nm3

Le Prêt Méthanisation Agricole

Cogénération avec une puissance installée <= 500 KWé

Injection avec une puissance installée de <= 125 Nm3

Le Prêt Méthanisation Injection finance les **sociétés projet, ou sociétés de plus de 3 ans**, qui portent un projet de méthanisation avec injection > 125 Nm3



PROJETS

La construction d'unités de méthanisation destinées à l'injection dans le réseau de gaz, dont la capacité d'injection est supérieure à 125 Nm3.

- L'approvisionnement du méthaniseur ne doit pas intégrer de déchets issus du tri mécano-biologique, ni de boues de station d'épuration urbaine.
- Le bénéficiaire doit s'engager
 - à **recourir à des pratiques agro-environnementales exemplaires** (communiquées par l'ADEME)
 - à contractualiser avec des constructeurs, maitres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage qui ont obtenu, sont en cours d'obtention ou prévoient d'obtenir un **label Qualimétha** ou équivalent



Bénéficiaires

Les **PME immatriculées** en France et soumises au droit français :

- quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles
- de plus de 3 ans ou société projet ;
- dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5



Dépenses

L'assiette du Prêt Méthanisation Injection est constituée notamment par :

- des matériels à faible valeur de gage
- des actifs immatériels ;
- le fonds de roulement nécessaire au démarrage du projet, dans la limite de 50% du montant total du prêt

Modalités

Montant : 300 KE à 1 000 KE

Durée : 7 à 12 ans incluant un différé d'amortissement du capital de 2 ans maximum

Sans garantie sur les actifs du projet ou sur le patrimoine des porteurs de projets, à l'exception d'une retenue de garantie de 5%

Partenariat financier : 1 pour 2

Le montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur doit représenter au moins 10% du coût total du programme

L'exposition totale de Bpifrance ne doit pas dépasser la part unitaire de la principale banque

Le Prêt Méthanisation Agricole finance les **sociétés projet, ou sociétés de plus de 3 ans**, qui portent un projet de cogénération ou injection < 125 Nm³



PROJETS

La construction de projet de cogénération ou de méthanisation avec injection inférieure à 125 Nm³.

- Le projet doit avoir reçu un avis favorable de la DRAAF pour être éligible
- Le capital de l'entreprise doit être détenu à 50% par des sociétés agricoles ou 50% de la production doit être issue de matière d'exploitation agricole
- Les effluents d'élevage doivent représenter au moins 33% des intrants



Bénéficiaires

Les **PME et TPE immatriculées** en France et soumises au droit français :

- quelle que soit leur forme juridique, à l'exclusion des entreprises individuelles ;
- de plus de 3 ans ou société projet ;
- dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5



Dépenses

L'assiette du Prêt Méthanisation Agricole est constituée notamment par :

- des matériels à faible valeur de gage
- des actifs immatériels ;
- le fonds de roulement nécessaire au démarrage du projet, dans la limite de 50% du montant total du prêt

Modalités

Montant : 100 KE à 500 KE

Durée : 3 à 12 ans incluant un différé d'amortissement du capital de 2 ans maximum

Sans garantie sur les actifs du projet ou sur le patrimoine des porteurs de projets, à l'exception d'une retenue de garantie de 5%

Partenariat financier : 1 pour 3

Le montant du prêt doit être inférieur ou égal au montant cumulé des subventions accordées au projet et des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur

Les avantages de notre solution prêt méthanisation

En cas de déséquilibre du plan de financement

Permet de boucler un plan de financement

Prêt sans garanties

Ne vient pas cannibaliser les suretés prises par les banques

Dettes dite junior / subordonnée

N'impacte pas les ratios de faisabilité des banques

III. 2 histoires pour illustrer

Histoire prêt méthanisation agricole

En Lot et Garonne, projet de méthanisation agricole porté depuis 2016 par 9 exploitants agricoles

Unité de cogénération d'une puissance de 300 kW en phase liquide détenue **majoritairement par les agriculteurs** et minoritairement par la commune où se trouve le projet, le concepteur/constructeur et un fond d'investissement au travers d'une société projet.

L'unité de méthanisation traitera un total de 15 000 Tonnes de matière/an (41 Tonnes/jour).

Approvisionnement effectué par les 9 agriculteurs – 2 agro-industries – 1 collectivité locale

Production de digestat liquide de 11 530 Tonnes/an (6,5% de matières sèches) et digestat solide de 3 530 Tonnes/an (24% de Matières sèches).

Taux de valorisation énergétique 64% pour ce projet de méthanisation avec valorisation du biogaz par cogénération.

Contrat EDF 20 ans – DSCR 125%

Plan de financement :

Besoins : Terrain 75 KE – Construction Unité 3 590 KE – BFR 100 KE = **TOTAL 3 765 KE**

Ressources : Apport FP 420 KE (11%) – Subventions (REGION et ADEME)1 200 KE (32%)

Prêts bancaires 1 645 KE (44%) - Prêt Méthanisation Bpifrance 500 KE/12 ans (13%) = **TOTAL 3 765 KE**

Histoire prêt méthanisation injection

En Dordogne, nous avons été approché à l'initiative de l'ADEME pour participer au financement d'une unité de Méthanisation en injection d'une puissance > 125 Nm³

Association de 3 exploitants agricoles (porcins, ovins, céréaliers) au travers d'une société projet (qui portera l'unité de méthanisation),

Intrants sécurisés par la production des déchets produits par les 3 agriculteurs et par 2 gros industriels dans l'agroalimentaire, l'essentiel du gaz naturel produit sera consommé par ces mêmes industriels.

Contrat GRDF validé/sécurisé pour 15 ans.

Plan de financement :

Besoins : Programme global = **TOTAL 5 000 KE**

Ressources : Apport FP 100 KE (2%) – Subventions (REGION et ADEME) 900 KE (18%)

Prêts bancaires 3 000 KE (60%) - Prêt Méthanisation Bpifrance 1 000 KE (20%) = **TOTAL 5 000 KE**

Si vous avez un projet de méthanisation, CONTACTEZ MOI et je vous redirige vers le chargé d'affaires de votre département pour échanger sur votre projet !

Guillaume ROBLIN
Délégué Financement POITIERS
Guillaume.roblin@bpifrance.fr
07-84-00-54-79